

RÈGLEMENT DES TROPHÉES DU TOURISME GRAND CARCASSONNE 2020

1^{ère} Edition



RÈGLEMENT TROPHÉES DU TOURISME

Edition 2020

OFFICE DE TOURISME GRAND CARCASSONNE

1- ORGANISATEUR :

L'Office du Tourisme Grand Carcassonne, numéro SIRET 824960595 dont le siège social est situé au 1 rue Pierre Germain 11 000 CARCASSONNE, organise la 1^{ère} édition du concours intitulé « Les Trophées du Tourisme » 2020.

2- OBJECTIFS / PRESENTATION

Le présent concours vise à mettre en lumière et récompenser les acteurs du tourisme qui contribuent à la promotion et valorisation de la **Destination Grand Carcassonne**.

3- CATEGORIES

4 catégories de trophées sont ouvertes à candidature:

1. **Prix de l'ECOTOURISME**
2. **Prix du E-TOURISME**
3. **Prix de l'OENOTOURISME**
4. **Prix de l'AMBASSADEUR**

Les quatre catégories de trophées portent sur les critères suivants :

- 1 – Le **Prix de l'ECOTOURISME** : récompensera les prestataires qui :
 - Mettent en place des dispositions visant à préserver les ressources du territoire ;
 - Sont sensibilisés à l'environnement et qui sensibilisent leur clientèle
 - Œuvrent pour un dynamisme local en lien avec des valeurs éco-responsables
 - + la créativité et l'innovation
- 2 – Le **Prix du E-TOURISME** : récompensera les prestataires qui :
 - Disposent d'un site internet à jour et depuis lequel un lien est fait vers le site de l'OTC
 - Privilégient la relation clients à travers diverses actions
 - Sont proactifs sur les réseaux sociaux
 - + valorisation de l'offre associée à leur territoire
- 3- Le **Prix de l'OENOTOURISME** : récompensera les prestataires qui :
 - Pratiquent une pédagogie de valorisation de l'environnement,
 - Œuvrent pour la promotion du territoire et de l'offre viticole,
 - Travaillent en collaboration avec les partenaires de leur réseau,
 - + être innovant
- 4- Le **Prix de l'AMBASSADEUR** : récompensera les prestataires qui :
 - S'impliquent au sein des actions de l'Office de Tourisme du Grand Carcassonne,
 - Contribuent à la promotion de la destination du Grand Carcassonne
 - **Pratiquent** une politique de réseau

4- CRITERES D'ELEGIBILITE DES CANDIDATURES

La participation au concours est gratuite et les candidats ne peuvent déposer leur candidature que pour une seule catégorie.

Sont autorisés à candidater :

- Les hébergeurs (campings, hôtels, résidences de tourisme, meublés classés, gîtes labellisés, chambres d'hôtes déclarées, auberge de jeunesse, Gîtes d'étape)
- Les prestataires d'activités et de loisirs (Exemple : canoë, vélos, VTT, cheval, parcours sportif, parc aquatique, guide conférencier)
- Les producteurs locaux disposant d'un point de vente directe y compris en ligne
- Les restaurateurs (hors restauration rapide)
- Les sites touristiques et patrimoniaux
- Les vigneron proposant une activité oenotouristique

Critères d'éligibilités :

La structure ou le professionnel candidat devra:

- Être déclaré auprès des instances compétentes et/ou avoir un siège social sis sur le territoire de la Destination Grand Carcassonne, soit la **Communauté d'Agglomération de Carcassonne Agglo**. Dans le cas d'un professionnel partenaire C+ de l'OTC, il peut être sis sur un territoire partenaire limitrophe.
- Avoir renseigné dans son intégralité le bulletin de candidature et transmis les pièces à joindre au dossier de candidature.
- Le cas échéant être enregistré au RCS, au registre de la Chambre de Commerce de/ou de Métiers.
- Être en conformité au regard des dispositions réglementaires et fiscales en vigueur.
- Toute personne physique majeure (18 ans révolus à la date de dépôt de la candidature), et toute personne morale de droit privé, exerçant une activité touristique sur le territoire du Grand Carcassonne ou territoire partenaire sous réserve d'être partenaire C+

Ce concours n'est pas ouvert

- Aux membres du jury
- Aux collectivités territoriales et partenaires publics
- Aux personnes ayant collaboré à l'organisation et/ou la réalisation du concours (médias, agences de communication, institutionnels)
- Aux offres, prestations, actions ou démarches au stade de projet

5- LE DEPOT DES CANDIDATURES

Le formulaire de candidature doit être renseigné en ligne sur le site :

<https://www.grand-carcassonne-tourisme.fr/espace-pro/les-trophees-du-tourisme/>

L'appel à candidature est ouvert du 24/11/2020 au 10/12/2020 à minuit.

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature intégralement complété (disponible sur <https://www.grand-carcassonne-tourisme.fr/espace-pro/les-trophees-du-tourisme/>)
- Une copie de l'attestation annuelle d'assurance professionnelle
- Une copie des agréments professionnels en lien avec l'activité candidate

La date de clôture de dépôt des candidatures est fixée au **10/12/2020 à minuit**

Toute candidature incomplète et/ou reçue en dehors de ces délais ne sera pas étudiée et sera automatiquement rejetée.

Par ailleurs, toute candidature provenant d'un candidat exclu du concours en application des dispositions du présent règlement, sera automatiquement rejetée.

6- LES CRITERES DE SELECTION :

Les candidats seront notés à partir de leur formulaire d'inscription sur une grille de notation.

Les candidats avec la meilleure note seront alors intégrés à la liste des finalistes pour les différents Prix (en cas d'égalité, l'entreprise la plus ancienne l'emporte au regard de sa date officielle de création).

L'étude des candidatures visant à désigner les gagnants, se tiendra entre le 10 et le 15 décembre. Les dossiers de candidatures seront étudiés par les membres du jury composé des membres de l'Office de Tourisme qui désigneront les 4 gagnants.

Le candidat ayant reçu la meilleure note dans sa catégorie sera alors élu lauréat.

Une fois les Prix attribués, ils seront remis au cours d'un temps de remise officielle pour laquelle l'Office de Tourisme se réserve le droit des modalités d'organisation au regard du contexte.

7- LES RECOMPENSES :

Pour chacun des 4 gagnants :

- **Un Trophée** en chêne et zinc réalisé par un artisan local
- **Un pack promotionnel** comprenant
 - **Un reportage photo** de l'activité / ou structure gagnante, réalisé par un photographe professionnel, pour une série de 10 à 20 photos, avec usage des droits photos ouverts et partagés par l'Office de Tourisme et le gagnant.
 - **Un mois de promotion** dédiée sur le site internet www.grand-carcassonne-tourisme.fr de l'Office de Tourisme sous forme de bandeau dans la catégorie correspondant à la nature de l'activité gagnante
- **Une mise en avant** dans les newsletters, pages de réseaux sociaux et outils promotionnels de l'Office de Tourisme Grand Carcassonne pour l'année suivante
- **Une remise officielle** des prix en présence des personnalités de l'Office de Tourisme sera organisée lors d'un temps promotionnel dédié.
NB : *Au regard du contexte sanitaire 2020 l'Office de Tourisme se réserve le droit d'organiser ce temps officiel, dans les conditions qu'il jugera les plus favorables au strict respect des dispositions nationales et locales.*
- Les gagnants 2020 seront associés au Jury des Trophées 2021 et s'engagent à communiquer sur ce sujet sur leurs propres supports promotionnels.

8- LES DROITS D'UTILISATION DES DONNEES

Les candidats, du seul fait de leur candidature, autorisent **l'Office de Tourisme Grand-Carcassonne** à rendre public une partie de leurs informations transmises dans le formulaire d'inscription en ligne. Le reste des éléments fournis, restant confidentiels, est laissé à la seule lecture du jury et du personnel de **l'Office de Tourisme Grand-Carcassonne** organisateur. Les lauréats autorisent, en outre **l'Office de Tourisme Grand-Carcassonne** à utiliser leurs coordonnées complètes et leur image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux Trophées du Tourisme, toutes éditions confondues.

9- LES FRAUDES

L'Office de Tourisme Grand Carcassonne se réserve le droit de procéder à toutes vérifications qui lui sembleront utiles et d'exclure des Trophées du Tourisme tout participant ayant délibérément fourni des renseignements erronés.

10-LES MODIFICATIONS

L'Office de Tourisme Grand Carcassonne se réserve le droit de prolonger, d'écourter, modifier ou annuler le présent concours si les circonstances l'exigeaient et ce, sans réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants. **L'Office de Tourisme Grand Carcassonne** ne saurait être responsable au cas où le concours viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

En cas de plaintes justifiées sur la qualité de l'accueil ou des prestations d'un lauréat des Trophées du Tourisme, **l'Office de Tourisme Grand Carcassonne** se réserve le droit de lui retirer le trophée. Le lauréat n'aura plus le droit d'utiliser l'image et le nom des Trophées du Tourisme pour sa communication et la commercialisation de son offre touristique et ne pourra se porter candidat aux Trophées du Tourisme pendant une période de 2 ans.

11- INFORMATIQUE ET LIBERTES

Il est rappelé que la participation aux Trophées du Tourisme implique la transmission par chaque participant de données personnelles qui seront destinées à la gestion du concours. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données et informations les concernant par simple demande écrite à l'adresse suivante :

Office de Tourisme Grand Carcassonne
1 Rue Pierre Germain
11 000 CARCASSONNE
ou contact@grand-carcassonne-tourisme.fr

12-REGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans restriction ni réserve et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisation et le jury.

En remplissant le formulaire de candidature, le candidat s'engage tacitement à avoir pris connaissance du règlement et à en respecter les conditions. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par les membres du jury. En cas de manquement au présent règlement par un candidat, les membres du jury se réservent la faculté de l'écartier de la participation.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la structure organisatrice, et en dernier ressort les participants pourront saisir le Tribunal juridiquement et géographiquement compétent.

Le présent règlement peut être consulté auprès de **l'Office de Tourisme Grand Carcassonne** – 2 Square Gambetta – 11 000 CARCASSONNE et sur le site www.grand-carcassonne-tourisme.fr

CONTACT

Pour plus d'information, vous pouvez contacter l'équipe de l'Office de Tourisme à :
Office de Tourisme Grand Carcassonne au 04 68 78 58 90
ou par mail à contact@grand-carcassonne-tourisme.fr